Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_056-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant) ;* ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléan*t) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; GOUDALLIER Benoît à KERHERVE Guy ; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUÉROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; NAUDIN Christian ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	57
Procurations	08
Votants	**65**
Absents	23

Date d'envoi de la convocation : mercredi 28 janvier 2026
Secrétaire de séance Elisabeth PUILLANDRE

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_056-DE

Délibération

DEL2026-02-056 CULTURE : MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE DEUX SALLES DU PÔLE SIMONE VEIL AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION « PARTOUT TA ZIK »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2020-02-08 du 3 mars 2020 présentant la politique culturelle de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2020-09-279 du 29 septembre 2020 fixant les modalités de location au Pôle Simone Veil ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2023-05-110 du 30 mai 2023 qui détaille le plan d'actions de la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales, en particulier l'orientation « favoriser le développement de lien social et l'épanouissement » notamment par les axes « animer le territoire et susciter des rencontres » et « favoriser un ancrage, un attachement local » ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-04-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 » notamment l'objectif stratégique de « Susciter la rencontre des cultures et des populations » ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-09-208 du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Considérant l'historique de mise à disposition antérieure (ex-Rouge Pointée) et la réorganisation des espaces depuis septembre 2023 conduisant à une disponibilité de deux salles de 24,64 m² au 1er étage du Pôle Simone Veil ;

Considérant la cohabitation nécessaire avec les activités de l'ALSH et les exigences de sécurité propres à l'Etablissement Recevant du Public ;

Considérant l'intérêt général attaché au maillage territorial de l'enseignement musical et à la continuité de l'offre de proximité à Pontrieux, en complémentarité avec l'école communautaire et au bénéfice des familles ;

Considérant qu'une mise à disposition gracieuse, dûment valorisée comptablement selon la base tarifaire communautaire issue de la DEL2020-09-279 permet de stabiliser l'activité pédagogique sans charge nouvelle pour les usagers tout en garantissant la bonne gestion du patrimoine public,
Il est proposé de mettre à disposition deux salles du pôle Simone Veil à l'association Partout Ta Zik afin de lui permettre de poursuivre l'enseignement musical sur le secteur de Pontrieux. L'association accueille 59 élèves par an en cours individuel et en pratique collective. Par son action, cette association complète l'offre d'enseignement musical du territoire ;

Cette mise à disposition renforce l'accès à la culture et peut être un véritable levier auprès des jeunes fréquentant le pôle enfance / jeunesse.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_056-DE

Délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Autorise la mise à disposition à titre gratuit et de longue durée des deux salles (surface totale 24,64 m²) situées au 1er étage du Pôle Simone Veil au bénéfice de l'association Partout ta Zik, selon un planning annuel arrêté avec les services compétents ;
- Arrête la valorisation comptable de cette mise à disposition à 985,60 € HT/an, calculée sur la base de 35 €/m²/an au titre de la redevance d'occupation et 5 €/m²/an au titre des charges pour 24,64 m², conformément à la DEL-2020-09-279 ; montant révisable en cas d'évolution des barèmes, surfaces ou conditions d'usage ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public et tous documents afférents.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

La Secrétaire de séance,
Elisabeth PUILLANDRE

Guingamp-Paimpol Agglomération